

DOCUMENT 2

Activités prévues

Les activités prévues de l'entreprise pour l'exercice N devraient être irrégulières selon les périodes.

Le chiffre d'affaires envisagé pour l'année N serait de 500 000 € HT et ainsi réparti :

- janvier, février, mars : 5 % par mois,
- avril, mai, juin, juillet: 8 % par mois,
- août : 5 %,
- septembre, octobre : 10 % par mois,
- novembre, décembre : 14 % par mois.

Les encaissements des créances sur les clients s'effectueraient de la manière suivante :

- 40 % au comptant,
- 40 % à 30 jours,
- 20 % à 60 jours.